



V
I
T
,
L
U

V
I
T
,
S
U

LE MOT DU MAIRE

TERRAIN DE MOTO CROSS JEUDI 9 AOUT 11 HEURES 45 :

Une violente bourrasque vient d'avoir raison de deux mois d'efforts soutenus : le Château des Princesses de Walt Disney se couche comme un fêtu de paille. Présents sur le site, les bâtisseurs audacieux des « Amis de l'école », ne peuvent que constater les dégâts : leur construction se retrouve à terre, construction dont ils sont si fiers, construction qui ne demandait plus que quelques finitions dont ils ont le secret.

Le pire a été évité, tout le monde est indemne mais sonné comme un boxeur qui vient d'être mis à mal. Par contre, le bilan matériel est lourd ; il ne sera pas possible de remonter pareille construction car les délais sont trop courts.

Mais, je les connais quasiment tous, ces gaillards qui ne comptent pas leur temps pour que la fête du **samedi 18 août** soit une réussite, ils ont déjà décidé que cette manifestation aura lieu : sonnés soit, mais pas abattus !

Des idées nouvelles apparaissent, ils ont trop donné pour que ça s'arrête sur un mauvais coup de vent.

C'est dans l'adversité que le soutien est important, pas tant un coup de main pour rebâtir car ce n'est pas possible, mais une présence nombreuse le **18 août prochain** sera la meilleure aide que l'on puisse leur apporter.

Pour mémoire, je vous rappelle que les bénéfices générés par les manifestations organisées par les « Amis de l'école » profitent aux enfants de notre école.

Je me permets de vous encourager à venir nombreux assister aux **Feux de Saint Jean 2018**. Sur place, vous pourrez vous restaurer, apprécier les intermèdes musicaux joués par les musiciens de la Balnéenne (Harmonie du Val de Vôge), assister à la projection de la construction de la chavande, projection qui précèdera la mise à feu. Un feu d'artifice de très haute volée viendra conclure cette soirée placée sous le signe de la bonne humeur.

Soyez nombreux à venir soutenir les bénévoles des Amis de l'école !

MESURES DE LIMITATION OU DE SUSPENSION DES USAGES DE L'EAU

Suite aux arrêtés préfectoraux n° 369/2018 et n° 372/2018 du 26 juillet 2018, certains usages de l'eau sont limités, voire suspendus. Pour l'essentiel de ce qui concerne les particuliers, il est demandé :

- de ne pas laver les véhicules,
- de ne pas laver les voiries, trottoirs, terrasses et façades
- de ne pas remplir les piscines, après vidanges de celles-ci,
- d'arroser les fleurs et autres massifs **avant 9 heures et après 20 heures**.
- il est également rappelé que les prélèvements (pompage) dans les cours d'eau sont interdits.

Il est demandé aux collectivités (communes) de ne pas alimenter les fontaines publiques qui sont en circuit ouvert.

Ces mesures sont en vigueur jusqu'au **31 août 2018**.

Monsieur le Préfet des Vosges en appelle ainsi à la solidarité entre usagers de l'eau, solidarité qui participe du bon sens de tout un chacun ; ne serait-ce qu'en constatant le faible niveau de nos ruisseaux et rivières.

Je vous remercie de respecter ces mesures.

AGENDA :

FETE PATRONALE :

Comme le veut la tradition, la fête se déroulera le premier week end de septembre.

Samedi 1^{er} septembre :

Ouverture des manèges par nos amis forains et soirée dansante sous les halles, organisée par les Amis de l'école.

Dimanche 2 septembre :

Manèges, tirs et autres confiseries.
Jeu de quilles, buvette, crêpes et gaufres ; le tout organisé par la société de chasse locale.

EN BREF :

BIBLIOTHEQUE :

Nouveaux horaires :

Ouverture uniquement le mercredi de 14h30 à 18h.

QUELQUES INFORMATIONS

Effraction à l'église :

Une effraction a eu lieu à l'église dans la nuit du lundi 16 au mardi 17 juillet dernier. Pour pénétrer dans l'édifice, les malfrats indécents ont enfoncé un vitrail situé sur le bas-côté sud (côté Monument aux Morts) ; ils sont sortis par le portail situé aussi sur le bas-côté sud, non sans avoir arraché la serrure intérieure de ce même portail.

Dans l'intervalle, les pattes à scellement de la porte de la sacristie ont été elles aussi arrachées, la serrure du tabernacle a été forcée et le « tronc » des cierges a été pillé (quelques euros).

Le plus gros préjudice porte sur la destruction partielle du vitrail, vitrail qui est partie intégrante de notre église Saint Mansuy classée Monument Historique. Le fait que ce bâtiment soit classé nous oblige à consulter les instances qualifiées en la matière : Architecte des Bâtiments de France et Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ; c'est chose faite et j'ai eu la visite de Madame Marie GLOC (Conservateur des Monuments Historiques) qui m'a communiqué une liste de vitraillistes habilités à réparer les dégâts.

Affaire à suivre....

Crèche en cires habillées :

La richesse patrimoniale de notre église et des objets qu'elle renferme n'est plus à démontrer. La liste des objets « protégés » est sur le point de s'allonger, puisque nous possédons une « crèche en cires habillées » datée du 18^{ème} siècle. Cette crèche, actuellement entreposée à la sacristie, vient d'être nouvellement regardée de près par Madame Marie GLOC qui propose une réhabilitation de cet objet remarquable. Là encore, j'ai une liste de spécialistes à même d'établir des devis, sachant que le devis retenu servira de base à la demande de subvention que nous enverrons à la DRAC.

Là aussi, affaire à suivre

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé au public du **lundi 20 août au mercredi 29 août inclus.**

En cas de besoin, veuillez contacter le Maire ou les Adjointes :

Patrick VILMAR	07/86/45/92/74
Jean Yves CLAUDON	06/71/04/68/57
Michel CAVERZASI	06/82/14/88/76
Eric FRICOT	06/77/93/40/14

Pour les parents d'élèves intéressés, l'achat des tickets de cantine et garderie pourra se faire au secrétariat de mairie **jeudi 30 août et vendredi 31 août de 9 heures à 12 heures.**